

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2021-11-22

PROCÈS-VERBAL DU 22 NOVEMBRE 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal, le lundi 22 novembre 2021 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur Dave Plourde, maire.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Charline Simard, conseillère
MM. Tommy Laliberté, conseiller
Nick St-Pierre, conseiller
Guillaume Painchaud, conseiller

La secrétaire-trésorière procède à l'assermentation des membres de ce conseil élus lors de l'élection tenue le 7 novembre 2021 selon la formule prévue au *Code municipal du Québec*.

Je, **Tommy Laliberté**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **conseiller** avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* d'Albanel et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je, **Édith Pouliot**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **conseillère** avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* d'Albanel et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je, **Isabelle Thibeault**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **conseillère** avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* d'Albanel et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je, **Nick St-Pierre**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **conseiller** avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* d'Albanel et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je, **Guillaume Painchaud**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **conseiller** avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* d'Albanel et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je, **Charline Simard**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **conseillère** avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* d'Albanel et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Je, **Dave Plourde**, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de **maire** avec honnêteté et justice, dans le respect de la loi et du *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* d'Albanel et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur Dave Plourde, maire.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue et poursuit avec le dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux et la présentation de l'ordre du jour.

En date du 22 novembre :

- Tous les élus municipaux ont remis leur déclaration d'intérêts financiers;
- Aucun élu municipal n'a reçu un ou des avantages supérieurs à 200 \$ au cours de l'année 2021.

ORDRE DU JOUR

Assermentation des nouveaux élus

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021
5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 Acceptation de la liste des comptes d'octobre 2021
 - 5.2 Rapport des revenus d'octobre 2021
 - 5.3 Budget 2022 – Fixation de la date de la séance extraordinaire
 - 5.4 OMHMC – Budget 2021 modifié

- 5.5 Offres de services – Image de marque territoriale
- 5.6 Poste de secrétaire-trésorière adjointe – Entrée en service de madame Hélène Painchaud
- 5.7 Rénovation des vestiaires de la piscine et installation de jeux d'eau – Versement d'un montant
- 5.8 Élus municipaux – Modification des représentants auprès des différents comités
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1 PAVL – Volet Projets particuliers d'amélioration Circonscription électorale de Roberval - Dossier n° 00031087-192030(02)-2021-04-26-10
 - 6.2 Déneigement des trottoirs et des stationnements des édifices municipaux – Acceptation de l'offre d'Excavation Propel inc.
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Tests de capacité du puits de l'aqueduc Coteau-Marcil – Acceptation de l'offre de services d'Englobe
 - 7.2 Plans et devis pour la réfection des conduites d'aqueduc du 5^e Rang – Acceptation de l'offre de service de Norda Stelo
- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 8.1 Refuge animal Roberval – Autorisation de signature de la nouvelle entente 2022
- 9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 9.1 Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'octobre 2021
 - 9.2 Demande de dérogation mineure de madame Fanny Tremblay
 - 9.3 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 21-268 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions
 - 9.4 Dépôt et présentation – Projet de Règlement n° 21-268 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions
 - 9.5 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 21-269 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions
 - 9.6 Dépôt et présentation – Projet de Règlement n° 21-269 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions
 - 9.7 Avis de motion – Adoption du Règlement n° 21-270 modifiant le Règlement de Plan d'aménagement d'ensemble numéro 11-163 et ses amendements afin de retirer certaines exigences relatives aux résidences de villégiature dans les zones agricoles, agroforestières et récréatives
 - 9.8 Dépôt et présentation – Projet de Règlement n° 21-270 modifiant le Règlement de Plan d'aménagement d'ensemble numéro 11-163 et ses amendements afin de retirer certaines exigences relatives aux résidences de villégiature dans les zones agricoles, agroforestières et récréatives
 - 9.9 Offre d'achat de madame Alison Fortin pour un terrain situé sur la rue Tremblay

10. LOISIRS ET CULTURE

10.1 Déneigement du stationnement de l'Association des sportifs – Saison 2021-2022

10.2 Fonds de la ruralité 2020 – Modification aux projets acceptés

10.3 Fonds de la ruralité 2021 – Acceptation des projets présentés

10.4 PRGR – Confirmation de contribution financière projet des Quatres-Chutes

10.5 Camping municipal – Achat et installation d'un système de son au Camping municipal

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

11.1 Demandes de dons et commandites pour le mois de novembre 2021

12. RÉOLUTIONS

12.1 Régie GEANT – Acceptation du budget 2022

12.2 Régie GEANT – Acceptation du Règlement réserves financières

12.3 Motion de félicitations pour les 25 ans de Multi-Services Albanel

13. INVITATIONS

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DES COMITÉS

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

21-212

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

21-213

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel décrète l'exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

21-214

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **430 306,01 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Stéphanie Marceau, CPA, CA,
Directrice générale

5. ADMINISTRATION

21-215

5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'OCTOBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'octobre 2021 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	188 292,42 \$
Comptes payés	201 214,99 \$
Salaires nets octobre 2021 + REER octobre	40 798,60 \$
Total :	430 306,01 \$

5.2 RAPPORT DES REVENUS D'OCTOBRE 2021

Le rapport des revenus pour le mois d'octobre 2021, d'une somme de **129 475,87 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

21-216

5.3 BUDGET 2022 – FIXATION DE LA DATE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

ATTENDU QUE, selon l'article 954 du *Code municipal du Québec*, les membres du conseil municipal doivent, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier ainsi que le plan triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024;

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel fixe la date de la séance extraordinaire pour la présentation et l'adoption du budget de l'exercice financier 2022 ainsi que pour la présentation et l'adoption du plan triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 au lundi 13 décembre 2021.

21-217

5.4 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARIA-CHAPDELAINÉ (OMHMC) – ACCEPTATION DU BUDGET 2021 RÉVISÉ

ATTENDU QUE le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 21-009, adoptée à la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

ATTENDU QU'une révision du budget 2021, émise en date du 31 août 2021, met en lumière un déficit causant une légère augmentation de la participation municipale annuelle a été approuvée par le conseil dans sa résolution n° 21-202, adoptée à la séance ordinaire du 4 octobre 2021;

ATTENDU QU'une seconde révision du budget 2021, émise en date du 3 novembre 2021, met en lumière une augmentation de la participation annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de l'OMH Maria-Chapdelaine tel que présenté aux membres du conseil.

21-218

5.5 OFFRES DE SERVICES – IMAGE DE MARQUE IDENTITÉ TERRITORIALE

ATTENDU QUE le mandat de Rues Principales était d'élaborer une vision de développement (un scénario de dynamisation) qui contribuera à renforcer le cœur villageois d'Albanel;

ATTENDU QUE l'une des orientations stratégiques du rapport finale de la firme Rues Principales est de définir une identité territoriale et une image de marque qui distinguera la Municipalité d'Albanel;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé et reçu deux offres de services afin de créer et de développer une identité territoriale pour la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le mandat de création d'une identité territoriale à l'entreprise Polka au coût de 9 000 \$.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que le maire à signer tout document inhérent à ce mandat.

21-219

5.6 POSTE DE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE – ENTRÉE EN SERVICE DE MADAME HÉLÈNE PAINCHAUD

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière adjointe a pris sa retraite en date du 12 novembre 2021;

ATTENDU QUE madame Hélène Painchaud possédait les critères et l'expérience afin d'occuper ce poste et était déjà employée par la Municipalité à titre de secrétaire administrative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel confirme l'entrée en service de madame Hélène Painchaud à titre de secrétaire-trésorière adjointe et fixe son salaire à l'échelon 5 de la grille salariale du poste selon la convention collective en vigueur.

21-220

5.7 RÉNOVATION DES VESTIAIRES DE LA PISCINE ET INSTALLATION DE JEUX D'EAU – VERSEMENT D'UN MONTANT

ATTENDU QUE l'installation des jeux d'eau est terminée et que les travaux de rénovation sont encore en cours;

ATTENDU QU'il faut effectuer une partie du paiement à l'entrepreneur responsable des travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de 50 % du montant des travaux de réfection du bâtiment de service et de l'installation des jeux d'eau à l'entreprise M. Ménard construction.

5.8 ÉLUS MUNICIPAUX – MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE chaque membre du conseil doit représenter la municipalité au sein de certains comités;

ATTENDU QUE l'attribution de ces représentations peut être révisée lorsque nécessaire;

ATTENDU QU'à la suite des élections de novembre dernier, les membres du conseil ont changé et qu'il est de circonstance de procéder à une réattribution des représentations;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
 APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel convient de l'attribution des comités selon le tableau suivant :

CONSEILLERS	COMITÉS
MONSIEUR TOMMY LALIBERTÉ Siège numéro 1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Santé et bien-être (Familles et aînés, Saines habitudes de vies et Parité et égalité); ➤ Ressources humaines; ➤ Travaux publics et comité d'embellissement; ➤ Loisirs (Bibliothèque et Camping municipal); ➤ Comité porteur de la ruralité;
MADAME ÉDITH POULIOT Siège numéro 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Finances et administration; ➤ Aide à l'entreprise; ➤ Sécurité incendie secteur Est; ➤ Sécurité incendie secteur GEANT (substitut); ➤ Corporation de développement économique GEANT; ➤ DAFTA (Villa de la Gaieté).
MADAME ISABELLE THIBEAULT Siège numéro 3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ressources humaines; ➤ Sécurité incendie secteur GEANT; ➤ Sécurité incendie secteur Est (substitut); ➤ Club des jeunes 12-17 ans;
MONSIEUR NICK ST-PIERRE Siège numéro 4	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide à l'entreprise; ➤ Ressources humaines; ➤ Corporation de développement économique GEANT (substitut); ➤ CDEA (Dév. Économique et touristique d'Albanel); ➤ AGIR.
MONSIEUR GUILLAUME PAINCHAUD Siège numéro 5	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Travaux publics et comité d'embellissement; ➤ Loisirs (Bibliothèque et Camping municipal); ➤ CDEA (Dév. économique et touristique d'Albanel); ➤ Festival de la gourgane.
MADAME CHARLINE SIMARD Siège numéro 6	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Santé et bien-être (Familles et aînés, Saines habitudes de vies et Parité et égalité) ➤ Aide à l'entreprise; ➤ Travaux publics et comité d'embellissement; ➤ Association des sportifs; ➤ Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

6. TRANSPORTS

21-222

6.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL – REDDITION DE COMPTE AU DOSSIER N° 00031087-192030(02)-2021-04-26-10

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration circonscription électorale de Roberval* du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAVL);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les dépenses d'un montant de 62 445,71 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

21-223

6.2 DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES STATIONNEMENTS DES ÉDIFICES MUNICIPAUX – SAISON 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Albanel doit s'occuper du déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement des cours des édifices municipaux et des trottoirs de la municipalité à Excavation Propel inc. pour la saison 2021-2022 à un taux horaire de 2,50 \$/minute.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

21-224

7.1 TESTS DE CAPACITÉ DU PUIS DE L'AQUEDUC COTEAU-MARCIL – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES D'ENGLOBE

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'étude de capacité des puits de surface du secteur Coteau Marcil;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a acheminé une demande d'offre de services professionnels à l'entreprise Englobe corp. en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services professionnels déposée par l'entreprise Englobe corp. pour l'étude de capacité des puits de surface du secteur Coteau Marcil.

21-225

7.2 PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC DU 5^E RANG – ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICES DE NORDA STELO

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à la réfection de conduites de distribution d'eau potable sur une partie de la rue de l'Église et au 5^e Rang;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a acheminé une demande d'offre de services pour des relevés, plans préliminaires, plans détaillés et devis à l'entreprise Norda Stelo;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre de services de l'entreprise Norda Stelo pour des relevés, plans préliminaires, plans détaillés et devis visant la réfection de conduites de distribution d'eau potable sur une portion de la rue de l'Église et au 5^e Rang.

8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

21-226

8.1 REFUGE ANIMAL ROBERVAL – AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA NOUVELLE ENTENTE 2022

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 3 du règlement numéro SQ 17-04 concernant les animaux, conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme autorisant celle-ci ou celui-ci à appliquer, en tout ou en partie, le présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la directrice générale, à signer la nouvelle entente pour la prochaine année d'opération avec le Refuge animal Roberval, le désignant comme l'un des contrôleurs en vertu du Règlement numéro SQ 17-04, concernant les animaux.

9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

9.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'OCTOBRE 2021

Le rapport de l'inspecteur pour le mois d'octobre fait état de :

Nature des demandes	Nombre	Total \$
Permis de rénovation	10	211 500 \$
Avis d'infraction	1	

21-227

9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME FANNY TREMBLAY

CONSIDÉRANT QUE madame Fanny Tremblay, domiciliée au 103 de la rue Charles-Albanel, présente une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande concerne la distance entre un futur agrandissement et la marge arrière prescrite;

CONSIDÉRANT QUE la nature du terrain (dénivellation et présence de crans) ainsi que la localisation de l'installation septique limitent la possibilité d'agrandir la maison vers le nord;

CONSIDÉRANT QUE notre Règlement de zonage n° 11-158, en vigueur le 28 septembre 2011, exige une disposition générale relative à la détermination des distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE la non-conformité à notre règlement est jugée mineure et qu'elle ne cause pas de préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accorder quelques mètres supplémentaires à la présente dérogation afin de rendre conforme le futur agrandissement;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dérogation mineure de madame Fanny Tremblay et autorise que son agrandissement soit à la distance de 3,7 mètres de la marge arrière alors que notre Règlement de zonage n° 11-158 exige, selon la disposition générale relative à la détermination des distances, une marge arrière de 6 mètres.

9.3 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 21-268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Un avis de motion est, par la présente, donné par Isabelle Thibeault, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement n° 21-268, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions.

9.4 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-268 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 11-158 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Madame Isabelle Thibeault, conseillère, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 21-268 modifiant le Règlement de zonage numéro 11-158 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

9.5 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 21-269 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 11-157 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Un avis de motion est, par la présente, donné par Tommy Laliberté, conseiller, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, il proposera l'adoption du Règlement n° 21-269, **avec absence de lecture**, modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions.

9.6 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-269 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 11-157 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS

Monsieur Tommy Laliberté, conseiller, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 21-269 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 11-157 et ses amendements afin de modifier diverses dispositions.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Il mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

9.7 AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 21-270 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 11-163 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER CERTAINES EXIGENCES RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE VILLÉGIATURE DANS LES ZONES AGRICOLES, AGROFORESTIÈRES ET RÉCRÉATIVES

Un avis de motion est, par la présente, donné par Édith Pouliot, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement n° 21-270, **avec absence de lecture**, modifiant le Règlement de Plan d'aménagement d'ensemble numéro 11-163 et ses amendements afin de retirer certaines exigences relatives aux résidences de villégiature dans les zones agricoles, agroforestières et récréatives.

9.8 DÉPÔT ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-270 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE NUMÉRO 11-163 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RETIRER CERTAINES EXIGENCES RELATIVES AUX RÉSIDENCES DE VILLÉGIATURE DANS LES ZONES AGRICOLES, AGROFORESTIÈRES ET RÉCRÉATIVES

Madame Édith Pouliot, conseillère, dépose au conseil et présente à l'assemblée le projet de Règlement n° 21-270 modifiant le Règlement de Plan d'aménagement d'ensemble numéro 11-163 et ses amendements afin de retirer certaines exigences relatives aux résidences de villégiature dans les zones agricoles, agroforestières et récréatives.

Le règlement sera adopté lors d'une séance ultérieure. Elle mentionne également que le règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité.

21-228

9.9 OFFRE D'ACHAT DE MADAME ALISON FORTIN POUR UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE TREMBLAY

IL EST PROPOSÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte l'offre d'achat de madame Alison Fortin pour un terrain situé dans la municipalité d'Albanel, sur la rue Tremblay, connu et désigné comme étant le lot 5 157 303 du cadastre du Québec et ayant une superficie de 954,8 mètres carrés.

Le prix de vente de l'immeuble est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré), sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 391,45 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 391,45 \$ plus taxes, payable comptant lors de la signature du contrat notarié de vente, à intervenir après acceptation de cette offre par la Municipalité, dans les 90 jours prochains.

Le conseil municipal autorise la directrice générale ainsi que le maire à signer l'acte de vente, à recevoir le paiement et à en donner quittance.

10. LOISIRS ET CULTURE

21-229

10.1 DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE L'ASSOCIATION DES SPORTIFS – SAISON 2021-2022

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel doit s'occuper du déneigement du stationnement de l'Association des sportifs;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint aux travaux publics a négocié de gré à gré avec un entrepreneur de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat de déneigement du stationnement de l'Association des sportifs à Excavation Propel inc. pour la saison 2021-2022, pour une somme de 2 600 \$ payable en deux versements.

21-230

10.2 FONDS DE LA RURALITÉ 2020 – MODIFICATION AUX PROJETS ACCEPTÉS

CONSIDÉRANT QUE la Fête de la famille ne peut avoir lieu en raison de la situation particulière dans laquelle nous nous trouvons en raison de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE le projet faisait partie des projets devant recevoir une aide financière du Fonds de la ruralité pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE le plancher du local du Club des jeunes 12-17 ans devait être remplacé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte que le projet de la Fête de la famille soit remplacé par celui du remplacement du plancher du local du Club des jeunes 12-17 ans.

21-231

10.3 FONDS DE LA RURALITÉ 2021 – ACCEPTATION DES PROJETS PRÉSENTÉS

ATTENDU QUE plusieurs projets sont présentés au Fonds de la ruralité chaque année;

ATTENDU QUE les organismes recevront 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet;

ATTENDU QUE le rôle de la Municipalité est d'octroyer lesdits montants aux différents organismes dont les projets ont été sélectionnés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel octroie les montants demandés pour les projets suivants :

ORGANISMES	PROJET	MONTANT \$
Saint-Vincent de Paul	Achat d'équipement pour la distribution de paniers de Noël	800 \$
Municipalité – Bibliothèque Denis-Lebrun	Aménagement d'un local pour des soirées de jeux de société	2 180 \$
Club des jeunes 12-17	Réaménagement du local des jeunes et achat d'équipements de jeux	7 725 \$
Marché de Noël	Achat et installation d'un système de son	1 000 \$
Camping municipal	Installation de guirlandes de lumière pour éclairer le sentier de marche	1 295 \$
Total :		13 000 \$

Le conseil municipal autorise le versement des subventions en versant, pour chaque projet, 50 % de la somme accordée après le dépôt de leur demande officielle et l'autre 50 % à la suite de la remise du rapport final et des factures de leur projet.

21-232

10.4 PARC RÉGIONAL DES GRANDES-RIVIÈRES (PRGR) – CONFIRMATION DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU PROJET DES QUATRE-CHUTES

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a accepté d'accorder son appui ainsi qu'une participation financière d'un montant de trente mille dollars (30 000 \$) au projet des Quatre-Chutes dans sa résolution n° 18-194, adoptée à la séance extraordinaire du conseil le 27 août 2018;

ATTENDU QUE le montant initial de trente mille dollars (30 000 \$) doit être majoré à quarante mille dollars (40 000 \$), majoration acceptée par les quatre municipalités concernées;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel réitère son appui au projet des Quatre-Chutes du Parc régional des Grandes-Rivières et accepte la majoration de la participation financière au projet passant ainsi de 30 000 \$ à 40 000 \$.

21-233

10.5 CAMPING MUNICIPAL – ACHAT ET INSTALLATION D’UN SYSTÈME DE SON AU CAMPING MUNICIPAL

ATTENDU QUE le système de son et de haut-parleurs au Camping municipal d’Albanel était désuet depuis un certain temps;

ATTENDU QUE ce système est utilisé à maintes occasions autant lors de la période estivale qu’en dehors;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLINE SIMARD, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise l’achat et l’installation d’un nouveau système de son et de haut-parleurs au Camping municipal d’Albanel pour un montant de 4 266,55 \$ taxes incluses.

11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS

21-234

11.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU’il est plus simple de regrouper ces demandes afin d’en faciliter l’analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel autorise le versement d’un don à l’organisme suivant :

Saint-Vincent de Paul	250 \$
Total	250 \$

12. RÉSOLUTIONS

21-235

12.1 RÉGIE GEANT – ACCEPTATION DU BUDGET 2022

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par cette résolution, le budget 2022 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur GEANT d'un montant de 1 380 000 \$ avec un apport municipal incendie de 162 659 \$ et un apport en sécurité civile de 2 023 \$.

21-236

12.2 RÉGIE GEANT – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT RÉSERVES FINANCIÈRES

ATTENDU QU'en vertu des articles 614.1 et suivants du *Code municipal du Québec*, une régie peut créer, au profit du territoire de certaines municipalités qui en font partie, une réserve financière pour le financement de dépenses;

ATTENDU QUE la Régie a jugé opportun de créer, au profit des municipalités participantes aux objets en matière d'administration, d'urbanisme et environnement, d'assainissement des eaux usées et d'exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable, une réserve financière exclusivement pour les dépenses relatives à ces objets;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel fait partie des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le Règlement n° 12-2021 Réserves financières pour les objets administration, urbanisme et environnement, assainissement des eaux usées et exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie GEANT le 7 octobre 2021.

21-237

12.3 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LES 25 ANS DE MULTI-SERVICES ALBANEL

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Multi-Services Albanel fait partie de la communauté depuis son ouverture;

IL EST PROPOSÉ PAR GUILLAUME PAINCHAUD, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICK ST-PIERRE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise l'envoi d'une motion de félicitations à Multi-Services Albanel afin de souligner le 25^e anniversaire de l'organisme.

13. INVITATION

14. CORRESPONDANCE

15. SUIVI DES COMITÉS

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Les sujets discutés portent notamment sur :

- La réunion du Comité porteur de la ruralité.

16. AUTRES SUJETS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- L'appartenance d'un terrain situé sur la rue Industrielle Sud;
- Le déneigement de la portion du 3^e Rang (à partir de la route 169);
- La construction d'une maison dans la même portion du 3^e Rang;
- La possibilité d'envoyer des questions pour le conseil.

21-238

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 28.

Fait et passé à Albanel en ce vingt-deuxième jour de novembre 2021.

DAVE PLOURDE, maire

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale